

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-7-33 
Séance du vendredi 6 juin 2008

Routes Départementales Programmes n° A011 - A032 et A035 Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

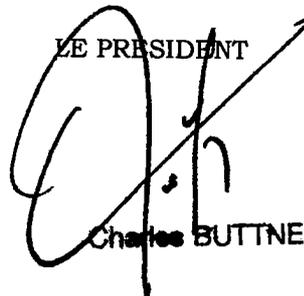
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ - Autorise l'affectation des montants par millésimes aux programmes n° A011 - A032 et A035 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A011	2008	0 €	10 126 €	10 126 €
A032	2007	4 766 798 €	40 965 €	4 807 763 €
A035	2008	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER